

**Nombre de membres  
en exercice:** 11**Présents :** 9**Votants:** 11**Séance du 05 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 novembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude LANDRIER

**Sont présents:** Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, Annie GRANDJEAN, Daniel BALACE, Pascal FOURDIN

**Représentés:** Patrice BORNE par Jean Claude LANDRIER, David LE QUERE par Josiane MAGNE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jocelyne KAPLON

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour:

- Gestion des listes électorales en 2019: désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle .

A l'unanimité le conseil accepte d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la réunion du 01 octobre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

**Objet: PLUI modification ajout de zone urbaine - DE 2018 061**

M.Guillaume PAPIN chargé de développement Référent Urbanisme à la CCAVM a adressé à la commune de PROVENCY le bilan du zonage de la commune à savoir:

\* Projeté: 9 000m<sup>2</sup>

\* Zoné (extension et dents creuses): 7 400m<sup>2</sup>

\* Reliquat: 1 600m<sup>2</sup>

Le Maire propose de faire une demande de modification afin d'ajouter 1 600m<sup>2</sup> en zone U urbanisable

Le conseil municipal souhaite que les 1 600m<sup>2</sup> soient attribués sur une parcelle prévue:

Ext 02 de 2 068m<sup>2</sup> Route de Lucy Le Bois.

**Objet: DM ouverture de compte - DE 2018 062**

Les frais de scolarité étaient à ce jour mandatés au compte 62878, lors du mandatement des frais de scolarité 2017/2018 pour AVALLON la trésorerie demande que ces frais soient mandatés au compte 6558.

Afin de pouvoir mandater les frais de scolarité 2017/2018 à l'école d'AVALLON le conseil municipal décide d'inscrire la somme 5862.90€ au compte 6558.

**Objet: CCAVM transfert compétences eau et assainissement - DE 2018 063**

Transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN.

Le Maire rappelle que les articles 64 et 66 de la loi NOTRe attribuent, à titre obligatoire, les compétences « eau et assainissement » aux Communautés de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il ajoute que la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert de ces compétences, offre la faculté aux Communes membres d'une Communauté de Communes de différer le caractère obligatoire du transfert intercommunal de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Maire explique que les Communes qui le souhaitent ont alors jusqu'au 30 juin 2019 pour

délibérer en précisant que l'opposition au transfert prendra effet à condition qu'elle soit décidée par des délibérations prises par au moins 25% des Communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale.

- o Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
- o Considérant la délibération n°2018-130 prise par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN en date du 15 octobre 2018,

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le report de la date du transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » à la CCAVM au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le report de la date de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la CCAVM au 1er janvier 2026.

### **Objet: AVIS ENQUETE PUBLIQUE SARL AGRI ENERGIE DONDAINE - DE 2018 064**

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur l'enquête publique relative à une demande de régularisation et d'actualisation de l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation et de valorisation de déchets fermentescibles non dangereux sur le territoire de la commune de PROVENCY présentée par la SARL AGRI ENERGIE DONDAINE.

Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête qui a eu lieu le 24 octobre 2018.

Le Maire propose un vote à bulletin secret qui est accepté à l'unanimité.

Nombre de votants: 11  
Suffrages exprimés: 11

Résultat du vote à bulletin secret:

Favorable	1	
Défavorable		9
Blanc	1	

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la majorité.

### **Objet: CATASTROPHE NATURELLE demande de reconnaissance - DE 2018 065**

Plusieurs administrés ont contacté la mairie afin de demander que cette dernière fasse une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à des détériorations sur leur habitat dues à la sécheresse subie ces derniers mois.

Le conseil municipal accepte le principe de cette demande de reconnaissance.

Chaque administré concerné devra se faire connaître auprès de la mairie et présenter un dossier explicatif du sinistre constaté et dans le même temps faire une déclaration à son assureur (copie à remettre à la mairie).

### **Objet: ELECTION commission de contrôle - DE 2018 066**

La mise en place d'une commission de contrôle pour la gestion des listes électorales 2019 est composée d'un conseiller municipal de la commune.

Le maire demande aux conseillers municipaux de désigner un des leur pour assumer l'examen des recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

M. Richard MOREAU présente sa candidature.

A l'unanimité les membres du conseil municipal désigne M.Richard MOREAU membre de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales.

### **Informations et questions diverses:**

- Compte rendu de la réunion de présentation du compteur LINKY.
- Demande de subvention AFM Téléthon.
- Vérification des bornes incendie.
- Elections Européennes le dimanche 26 mai 2019.

Séance levée à 20h30.

### **Délibérations du 05 novembre 2018:**

**Objet: PLUI modification ajout de zone urbaine - DE\_2018\_061**

**Objet: DM ouverture de compte - DE\_2018\_062**

**Objet: CCAVM transfert compétences eau et assainissement - DE\_2018\_063**

**Objet: AVIS ENQUETE PUBLIQUE SARL AGRI ENERGIE DONDAINE - DE\_2018\_064**

**Objet: CATASTROPHE NATURELLE demande de reconnaissance - DE\_2018\_065**

**Objet: ELECTION commission de contrôle - DE\_2018\_066**